

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL

Cachet de l'établissement d'origine :

3^{ème} 2^{nde} (cochez la case correspondant au niveau d'appel pour ce procès-verbal : un procès-verbal par niveau d'appel)

A remettre, le jour de la commission, en 2 exemplaires au vice-président de la commission d'appel, accompagnés des dossiers complets des élèves, ainsi que tous les éléments susceptibles d'éclairer la commission.

A l'issu des travaux :

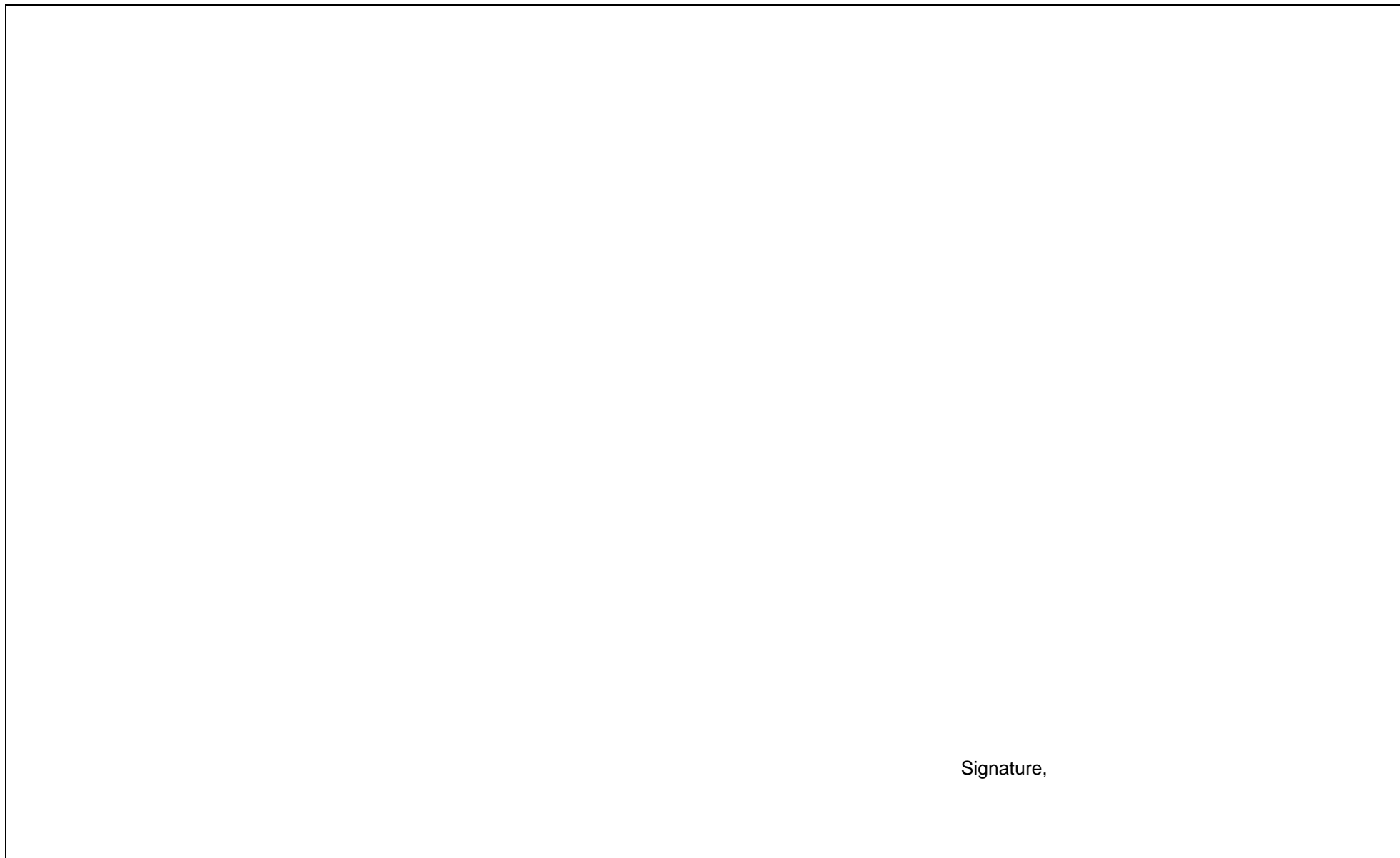
- un exemplaire sera remis avec les dossiers de l'établissement au dernier professeur de l'établissement d'origine, qui le transmettra le jour même au chef d'établissement pour traitement.
- un exemplaire sera adressé au pôle des élèves de la DSDEN : pole.eleves84@ac-aix-marseille.fr, accompagné des listes d'émargement et des notifications aux familles.

NOM de l'élève	Prénom	Classe	Nom du Professeur	Nom du Psy-EN	Vœu de la famille	Présence de la famille oui-non	Décision EPLE	Décision de la commission appel

A....., le.....Signature du chef d'établissement d'origine,

Signature du vice-président de la commission,

En cas d'incident, joindre au procès-verbal un rapport circonstancié :



Signature,